PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 septembre à 20h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard DELILLE, maire.

Présents : BRIOLLAND Etienne, CAMUS Gérard, DELILLE Gérard, DUCRUY Ghyslaine, GABUET Christine, GEORGES Laetitia, GUEDRA Sylvain, LAIGNELET Chantal, LEGRAND Samuel, MAUNOURY Brigitte, RACOT Stéphane, SZYNKIER Brigitte, TROTTIER Fabrice, VERGRIETE Pascale.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
Mme ALAEF Cécile ayant donné pouvoir à Mme GEORGES Laetitia
M. FOLENS Dany ayant donné pouvoir à M. DELILLE Gérard
M. FROGER Philippe ayant donné pouvoir à Mme LAIGNELET Chantal
M. MILLIERE Jean-Baptiste,
Mme GOMES Mélissa,

Nombre de conseillers :	En exercice	19
	Présents	14
	Votants	17

Date de convocation : 08/09/2023

Secrétaire de séance : Mme GEORGES Laetitia

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal en date du 4 juillet 2023

1) **TARIFS MUNICIPAUX : modifications et nouveaux tarifs**
2) **ECOLE DE MUSIQUE : demande de subvention**
3) **URBANISME : achat parcelles d'alignement Chemin des carillons**
4) **SDEY : validation des devis isolation des combles**
5) **ECLAIRAGE PUBLIC : demande de subvention fédération française de foot**
6) **VERGER CONSERVATOIRE : demande de subvention phase 2**
7) **VIDEOPROTECTION : lancement du projet et demande de subvention**
8) **CADRE DE VIE : création de points sans tabac**
9) **CONSEIL MUNICIPAL : Commission de contrôle des listes électorales**

Point sur les travaux
Communications du Maire
Questions diverses

Le Procès-verbal du 4 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

1) FINANCES – TARIFS MUNICIPAUX

M. le Maire explique que suite à une revalorisation des tarifs du prestataire qui fourni les repas de la cantine il convient de procéder à une hausse du tarif facturé aux familles. La hausse étant d'environ 10 cts par repas livré, il est proposé d'augmenter les tarifs municipaux dans la même proportion :
- repas cantine : passage de 4.70€ à 4.80€
- repas cantine, tarification exceptionnelle : 5.10€ à 5.20€
Ce point est adopté après débat à l'unanimité.

M. le Maire explique également que lorsque des enfants connaissent des problèmes d'allergies importants ils peuvent après élaboration d'un PAI avec leur médecin, apporter leurs panier repas à la cantine. Il est proposé au Conseil Municipal de créer une tarification spéciale pour ces enfants qui

bénéficient de l'infrastructure et du service de garderie sur le temps méridien mais sans commande de repas auprès du prestataire extérieur.
Un débat s'engage sur l'opportunité de créer un tel tarif.
Après discussion le tarif de la cantine pour les enfants avec PAI est fixé à 1.70€ correspondant au prix normal facturé aux familles auquel est déduit le coût d'un repas API. Ce point est adopté avec 15 voix pour et 2 contre.

Enfin, M. le Maire explique qu'une chorale enfant a été créée à l'école de musique et qu'il convient de créer une tarification pour cette prestation. Le tarif de 90€ annuel est adopté à l'unanimité.

VU la délibération 22-045 du 13 septembre 2022
CONSIDERANT l'augmentation des tarifs de repas du prestataire API restauration,
CONSIDERANT la présence à la cantine d'enfants allergiques avec PAI et fournissant leur panier repas
CONSIDERANT la création d'une chorale d'enfant à l'école de musique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;
ANNULE et remplace par la présente, la délibération visée en objet ;
ADOPTE à compter du 1er janvier 2024 les nouveaux tarifs de restauration scolaire (jaune)
PRECISE dés le 1er septembre 2023 le tarif repas avec PAI et chorale enfant (vert)

RESTAURANT SCOLAIRE	
Repas enfants ou pique-nique en cas de sortie scolaire	4,80 €
Tarification exceptionnelle	5,20 €
Cantine enfants avec PAI fournissant leur repas	1.70 €
Repas adulte	6,20 €
REPAS PERSONNES AGEES	
Repas	6,20 €
Transport	1,50 €
GARDERIE MATIN	
1 enfant	
1er coeff : inférieur ou égal à 650€	2,00 €
2e coeff : inférieur ou égal à 1000€	2,20 €
3e coeff : inférieur ou égal à 1600€	2,30 €
4e coeff : supérieur à 1600€	2,40 €
3 enfants et +	
1er coeff : inférieur ou égal à 650€	1,50 €
2e coeff : inférieur ou égal à 1000€	1,80 €
3e coeff : inférieur ou égal à 1600€	1,90 €
4e coeff : supérieur à 1600€	2,00 €
TARIFICATION EXCEPTIONNELLE	2,50 €
GARDERIE SOIR	
1 enfant	
1er coeff : inférieur ou égal à 650€	2,60 €
2e coeff : inférieur ou égal à 1000€	2,80 €
3e coeff : inférieur ou égal à 1600€	2,90 €
4e coeff : supérieur à 1600€	3,00 €
3 enfants et +	
1er coeff : inférieur ou égal à 650€	2,10 €
2e coeff : inférieur ou égal à 1000€	2,40 €
3e coeff : inférieur ou égal à 1600€	2,50 €
4e coeff : supérieur à 1600€	2,60 €
Tarification exceptionnelle	3.10€ €
CENTRE DE LOISIRS / ALSH	

forfait demi-journée sans repas	
1 enfant	
1er coeff : inférieur ou égal à 650€	2.80 €
2e coeff : inférieur ou égal à 1000€	3.60 €
3e coeff : inférieur ou égal à 1600€	4.80 €
4e coeff : supérieur à 1600€	6.00 €
3 enfants et +	
1er coeff : inférieur ou égal à 650€	2.00 €
2e coeff : inférieur ou égal à 1000€	2.80 €
3e coeff : inférieur ou égal à 1600€	4.00 €
4e coeff : supérieur à 1600€	5.20 €
forfait journée sans repas	
1 enfant	
1er coeff : inférieur ou égal à 650€	5.20 €
Forfait semaine 5 jours	23.40 €
2e coeff : inférieur ou égal à 1000€	6.80 €
Forfait semaine 5 jours	30.60 €
3e coeff : inférieur ou égal à 1600€	9.60 €
Forfait semaine 5 jours	43.20 €
4e coeff : supérieur à 1600€	12,00 €
Forfait semaine 5 jours	54.00 €
3 enfants et +	
1er coeff : inférieur ou égal à 650€	3.60 €
Forfait semaine 5 jours	16.20 €
2e coeff : inférieur ou égal à 1000€	5.20 €
Forfait semaine 5 jours	23.40 €
3e coeff : inférieur ou égal à 1600€	8.00 €
Forfait semaine 5 jours	36.00 €
4e coeff : supérieur à 1600€	10.40 €
Forfait semaine 5 jours	46.80 €
repas	
à ajouter au forfait journée ou demi-journée	2,80 €
ECOLE DE MUSIQUE (tarifs pour 1 an – paiement en 3 trimestres)	
Cursus complet (formation musicale + pratique d'un instrument + pratique collective + participation facultative à la chorale adulte ou enfant)	420,00 €
Cursus complet : -20% à compter de la seconde inscription pour une même personne ou au sein de la même famille.	336,00 €
Cours particuliers de chant – Cycle 1 – 30 min	180,00 €
Cours particuliers de chant – Cycle 2 – 45 min	230,00 €
Eveil Musical	75,00 €
Formation musicale seule	90,00 €
Formation musicale seule pour élève inscrit en formation instrumentale dans une autre école et pour un instrument non enseigné à Charbuy	30,00 €
Atelier musiques actuelles	90,00 €
Chorale d'enfant	90.00 €
FOYER COMMUNAL	
Caution Foyer seul	1000,00 €
Caution Foyer + location vaisselle	1200.00 €
Caution Perte clé	150,00 €

Caution ménage	300 €
Non résident de Charbuy	
Un jour semaine	360.00 €
Week-ends (samedi/dimanche – Veille et jours fériés)	700,00 €
3 jours	900,00 €
Résident de Charbuy	
Un jour semaine	180.00 €
Week-ends (samedi/dimanche – Veille et jours fériés)	350,00 €
3 jours	450,00 €
Associations Charbuysiennes	
Activités en semaine (lundi au jeudi) selon disponibilité	gratuit
Au-delà de deux réservations le vendredi	180.00 €
Au-delà de deux réservations le week-end	350,00 €
3 jours	450,00 €
DROIT DE PLACE	
Commerçants ambulants (par jour)	1,00 €
Cirque (forfait par séjour)	30,00 €
LOCATION DE MATERIEL	
VAISSELLE - FOYER	
Par personne	1,00 €
Remplacement vaisselle endommagée	
Assiette plate	9,00 €
Assiette plate	8,70 €
Verre à vin	4,50 €
Flute à champagne	3,50 €
Fourchette	1,60 €
Couteau	2,70 €
Cuillère	1,20 €
Pichet	14,50 €
Corbeille à pain	4,00 €
Légumier inox	11,50 €
Plat inox	16,00 €
MOBILIER (en dehors d'une location du Foyer)	
Chaises	0,50 €
Tables rectangulaires	2.00 €
Forfait livraison	20.00 €
SERVICES ADMINISTRATIFS	
Photocopie noir et blanc à l'unité	0.10 €
Photocopie couleur à l'unité	0.20 €
Eco-gobelets	0.60 €
CIMETIERE	
Location caveau provisoire / jour	8,40 €
Concession trentenaire	300,00 €
Concession cinquantenaire	500,00 €
Concession colombarium ou cavurne trentenaire	1 200,00 €
Renouvellement trentenaire colombarium ou cavurne	500,00 €
Le jardin du souvenir	150,00 €

2) ECOLE DE MUSIQUE – Acceptation de subvention

M. le Maire explique que la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois accorde

annuellement une subvention de fonctionnement aux écoles de musique de son territoire. Il est proposé au Conseil Municipal, pour l'année 2023, de valider le versement d'une subvention d'un montant d'environ 9200€.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

« Le Conseil Municipal,
VU les effectifs et les charges liés à l'école de musique municipale,
CONSIDERANT que l'attractivité de l'école dépasse le cadre strict du village,

AUTORISE M. le Maire

- *A accepter de la Communauté d'agglomération de l'auxerrois une participation financière d'un montant de 9 297.30€ pour l'année 2023*
- *A réaliser dans ce cadre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.* »

3) URBANISME – Achat de parcelle d'alignement Chemin des Carillons

M. le Maire cède la parole à M. Samuel LEGRAND, adjoint en charge de l'urbanisme, pour présenter ce point de l'ordre du jour.

M. Samuel LEGRAND explique qu'une première délibération a été prise sur ce point plus tôt dans l'année. Entre-temps le géomètre expert ayant finalisé son travail, la notaire en charge du dossier demande qu'une délibération plus précise soit adoptée avec les nouveaux noms et superficies des parcelles concernées.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

« Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. Samuel LEGRAND, adjoint en charge de l'urbanisme

CONSIDERANT le plan d'alignement en vigueur et la proposition de bornage,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : Chemin des Carillons
- *L'achat des parcelles AW 479 pour 19ca et AW 480 pour 7ca au tarif de 3€ le m2.*

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Samuel LEGRAND, Adjoint en charge de l'urbanisme, à signer tout document et tout acte se rapportant à ce dossier. »

4) SDEY – Validation des devis – Isolation des combles

M. le Maire cède la parole à Gérard CAMUS, adjoint en charge des travaux pour présenter ce point de l'ordre du jour.

M. Gérard CAMUS rappel que la Commune a intégré le groupement de commande lancer par le SDEY pour procéder à l'isolation de certains combles de ses bâtiments. Suite à la consultation réalisée par le SDEY des devis ont été établies par l'entreprise retenue. Le SDEY participe à hauteur de 50% des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces prestations. Après débat sur différentes questions techniques et notamment localisation des combles concernés et qualité de l'isolation installée, la délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

« Le Conseil Municipal,

VU la délibération 21-036 du 07-09-2021 autorisant M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande,
CONSIDERANT les devis proposés par le SDEY et les conventions financières s'y rapportant et qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Bâtiment	***Coût total HT***	***Part communale***

		HT
Logement	*2 004,25 €*	*1 002,13 €*
Mairie / école	*5 988,08 €*	*2 994,04 €*
Cantine / école	*5 155,20 €*	*2 577,60 €*
TOTAL	***13 147,53 €***	***6 573,77 €***

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition émise par le SDEY
AUTORISE M. le Maire

- *A signer les devis et conventions financières correspondantes*
- *A signer la convention de mutualisation des CEE s'y rattachant.* »

5) SDEY – Subvention éclairage stade de foot

M. le Maire cède la parole à M. Gérard CAMUS, adjoint en charge des travaux pour présenter ce point de l'ordre du jour.

M. Gérard CAMUS explique que plusieurs options sont possibles pour mettre aux normes l'éclairage du terrain de foot dans el cadre de la rénovation globale de l'éclairage public.

Suivant la solution retenue les possibilités de subventions ne sont pas les mêmes. Pour l'option la plus aboutie il existe un financement par le biais de la fédération française de foot en plus de la participation du SDEY.

Afin d'affiner les chiffres de ce dossier il est proposé de repousser ce vote au prochain Conseil Municipal.

6) VERGER CONSERVATOIRE – phase 2 – demande de subventions

M. le Maire cède la parole à Brigitte SZYNKIER, conseillère déléguée en charge du cadre de vie, pour présenter ce point de l'ordre du jour.

Mme Brigitte SZYNKIER explique que pour optimiser le financement du projet verger conservatoire il a été décidé de le diviser en 3 tranches de plantations et de déposer annuellement une demande de subvention auprès du Conseil Régional. Les plantations seront effectuées en novembre avec une volonté d'y associer les écoles dans une démarche pédagogique.

M. Fabrice TROTTIER demande si les charbuysiens pourront assister aux périodes de taille des arbres afin d'apprendre les techniques.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

« *CONSIDERANT la volonté de la Commune de disposer d'espaces verts qualitatifs au bénéfice de la population Charbuysienne, et la nécessité de préserver les espèces arboricoles locales et anciennes au sein d'un verger conservatoire et de plantation mellifères,*
CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de bénéficier de subventions publiques pour financer et mener à bien cette opération,
CONSIDERANT la première phase de plantation du verger conservatoire et la nécessité de poursuivre ce programme par une seconde phase.
CONSIDERANT le plan de financement de l'opération joint en annexe de la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

SOLLICITER pour cette opération le concours financier aux meilleurs taux possibles du Conseil Régional de Bourgogne,
AUTORISER Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.
AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises afin

de démarrer le chantier dans les meilleurs délais et signer l'offre reçue la plus pertinente. »

7) VIDEOPROTECTION – Lancement des travaux et demande de subvention

M. le Maire explique que pour protéger les bâtiments municipaux situés dans le Parc du Rosaire fréquemment visités par des cambriolages il est proposé de créer un réseaux fibre de vidéoprotection. Ce réseau utiliserait les infrastructures souterraines du réseau de chauffage nouvellement créé. 10 caméras seront installées stratégiquement pour couvrir l'ensemble du parc du rosaire et ses infrastructures : école maternelle, ateliers municipaux, maison des association, pole jeunesse et gymnase…

Dans un second temps ce réseau fibre permettra la création d'un réseau téléphonique permettant de relier les bâtiments et réduire ainsi les factures de la Commune.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité

« *VU les différents cambriolages et détérioration dont la Commune a été victime ces dernières années,*

CONSIDERANT la volonté de la Commune de sécuriser ses différents bâtiments et notamment ceux présent au sein du parc du Rosaire : écoles, ateliers municipaux…
CONSIDERANT la possibilité d'installer un réseau de vidéoprotection en utilisant le réseau souterrain de la chaufferie centrale en cours de construction,
CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de bénéficier de subventions publiques pour financer et mener à bien cette opération,
CONSIDERANT la dépense prévisionnelle de 30 000HT pour une telle installation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

SOLLICITER pour cette opération le concours financier aux meilleurs taux possibles des différents partenaires institutionnels et notamment la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et l'Etat,
AUTORISER Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.
AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises afin de démarrer le chantier dans les meilleurs délais et signer l'offre reçue la plus pertinente. »

8) CADRE DE VIE – Création de zones sans tabac

M. le Maire explique que la Commune a été sollicitée par la ligue contre le cancer pour créer des zones sans tabac sur la Commune. Il souhaite que la Commission en charge du cadre de vie se penche sur ce dossier et fasse des propositions pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

Un débat s'engage sur cette question, notamment sur l'opportunité de telles zones dans le Parc du Rosaire et à proximité des écoles et de la crèche.

9) CONSEIL MUNICIPAL – Commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire explique que suite à une sollicitation de la Préfecture il est nécessaire de nommer deux nouveaux élus au sein de la Commission en charge du contrôle des listes électorales en remplacement de Mme Brigitte MAUNOURY.

Le premier élu de la liste principale ne disposant pas d'une délégation est M. RACOT Stéphane.

10) POINT SUR LES TRAVAUX

CHAUFFERIE BIOMASSE :
M. Gérard CAMUS explique que malgré un léger retard pris sur le mois d'août les travaux avancent bien. La mise en route est prévue pour le 11 octobre à l'exception du gymnase pour lequel le système de chauffage sera opérationnel un peu plus tard.
Il explique avoir reçu deux propositions de fournisseurs de plaquettes au prix de 140€

tonne et 108€ tonne.

M. Samuel LEGRAND demande que soit étudiée la question d'un groupement de commande entre communes équipées de ce type d'installation afin de réduire les coûts.

ECLAIRAGE PUBLIC LED :
M. Gérard CAMUS explique que toutes les ampoules led sont désormais installées. La relance de l'éclairage public est prévue rapidement.

RENTREE SCOLAIRE
Monsieur le Maire revient sur les travaux réalisés par les services techniques pendant l'été et notamment les peintures et sols rénovés à la micro-crèche. Dans ce bâtiment est en cours d'étude la possibilité de décaper et vitrifier les sols plastiques pour en faciliter l'entretien.

M. Etienne BRIOLLAND explique qu'au vu des effectifs à l'école maternelle un second dortoir a été aménagé dans la salle de motricité de l'école maternelle. Des toilettes enfants ont été créées à proximité pour faciliter le soin des enfants.

Pour la micro-crèche il informe d'un renouvellement quasi-total des enfants accueillis avec une très grande majorité de petits charbuysiens. Il annonce que la fête de noël sera organisée en commune avec l'association Les Frimousses.

Pour la garderie, les effectifs d'enfants sont en très forte hausse cette année le matin comme le soir. Des ajustements sont nécessaires pour assurer un encadrement optimum.

LOGEMENTS :
Mme Brigitte MAUNOURY décrit les travaux effectués par les services techniques pour réhabiliter un logement devenu vacant. Il sera de nouveau proposé à la location prochainement.

MAISON DE SANTE :
M. le Maire annonce une visite du maître d'œuvre et de son équipe sur place le 20 septembre pour avancer sur ce projet.

11) COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire annonce que dans le cadre du PLUi des enquêtes publiques sont programmées avec des rencontres dans les rues avec les habitants. De plus, environ 200 charbuysiens ont été sélectionnés pour participer à une étude sur ce sujet et faire des observations.

Il évoque également le débat en cours sur le projet de gestion des déchets au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. Une réunion est prévue pour informer l'ensemble des élus sur ce sujet le 27 septembre prochain.

Un débat s'instaure sur cette question avec comme principal enjeux le devenir des déchetteries de proximité et notamment de celle de Branches ainsi que sur l'opportunité de supprimer les collectes de déchets en porte à porte au profit de points d'apport volontaires.

M. Gérard CAMUS explique que la Commission en charge de l'étude de ce dossier dont il fait partie à la Communauté d'Agglomération s'est prononcé contre du fait de l'absence d'éléments chiffrés permettant d'en juger l'opportunité et du manque de propositions de solutions opérationnelles concertées.

12) QUESTIONS DIVERSES

M. Stéphane RACOT sollicite l'organisation d'une visite de la future chaufferie pour les membres du Conseil Municipal qui le souhaite.

M. Sylvain GUEDRA revient sur les dernières manifestations de Charbuy Loisirs qui se sont bien déroulées et salue la bonne coordination avec les travaux de la chaufferie.

Mme Ghyslaine DUCRUY demande que les cartons de la salle annexe du pôle jeunesse

soient évacués.

Mme Brigitte SZYNKIER revient sur le manque d'éclairage de la rue des bois.

M. Gérard CAMUS lui répond que le SDEY étudie la possibilité de rajouter ce point au programme de travaux 2023. Si ce n'est pas possible ils seront programmés sur 2024.

Mme Brigitte SZYNKIER demande également à ce qu'un courrier soit rédigé à l'intention de la maison rue des bois dont le chêne pose des soucis de voisinage.

Elle demande qu'un roulement soit prévu sur l'été pour que le ménage du Foyer continue d'être assuré par le personnel municipal. Elle évoque également la nécessité de changer de prestataire pour le nettoyage du gymnase l'entreprise actuelle ne donnant pas satisfaction.

Enfin, elle évoque un nouveau cas de chat errant à stériliser.

Mme Brigitte MAUNOURY rappelle la réunion du CCAS le 28 septembre pour préparer le repas des ainés. Elle évoque également les futurs ateliers organisés par la mutualité française pour les charbuysiens de plus de 60 ans sur le thème de l'équilibre et qui auront lieu de janvier à juin.

M. Gérard DELILLE relaie une demande concernant la dangerosité de la sortie du chemin des Archiens sur la départementale. Sont évoquées les possibilités soit de mettre un stop soit de matérialiser par un panneau la priorité à droit. Après débat c'est cette seconde option qui est retenue.

M. Samuel LEGRANS informe qu'un particulier a construit un mur de clôture non conforme à l'autorisation qui lui avait été délivré. Dans ce cadre si la personne ne régularise pas la situation la Commune se verrait dans l'obligation d'enclencher des poursuites.

Il évoque également la demande de l'association La roue libre de venir échanger sur le prochain schéma cyclable de l'auxerrois.

M. Fabrice TROTTIER renouvelle sa demande d'installation d'un abris-bus pour les enfants de Ponceau.

Il demande s'il existe un protocole de travaux pour les tranchées réalisées sur les voieries par des entreprises.

Il remarque que le site de la Commune n'est pas à jour, notamment pour les menus et programmes d'activités des enfants.

Il relance la question de la récurrence des microcoupures et demande s'il est possible qu'un contact soit pris pour éventuellement enterrer la ligne qui pose soucis.

Il signale un dénivelé important entre la chaussée et le bas-côté, rue des Vignes Blanches.

Mme Chantal LAIGNELET revient sur la question du profond remaniement à venir dans la gestion des collectes de déchets dans l'Auxerrois. Elle se fait l'écho de la grande inquiétude des habitants à ce sujet notamment sur la praticabilité des solutions proposées et sur la perte de performance dans le tri et les dépôts sauvages qui en seraient induits. Cela correspondrait à son sens à un retour en arrière et non à un progrès.

La séance est levée à 23h00

Le Maire
Gérard DELILLE

MAIRIE DE CHARBUY (YONNE)

Le secrétaire de séance : Mme GOMES Mélissa